Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 6 février 2024

Extrait du registre des
Délibérations

n° 24.028

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	11
Excusées :	2
Absent :	1

Objet : **Personnel Communal – 2024 - Mise à jour du tableau des effectifs n°1 de la VILLE – Mise à jour du tableau des effectifs n° 1 du CMPP**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le trente et un janvier deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT[1], Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Patrick DUBOIS, Sophie MINE[2], Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Norman CHARLES, Adjoints.
Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Frank GUEX[3], Sophiane TERCHOUNE[4], Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Joël GRUERE	par Fouad SARI
Leila SAÏD	par Colette KOEBERLE
Marième GADIO	par Michelle LEROY
Samia LEMTAÏ	par Sophie MINE
Elisabeth LEGRADE	par Fernando PEREIRA
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Djamila RAMIREZ	par Virginia VITALINO
Florian GOURMELON	par Dominique DEVERNOIS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Patrice ALLIO	par Julie OZENNE
Bouchra KHIAR.	par Samia CARTIER.

EXCUSÉES : Faten BENAHMED
Fanny KARANI.

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur ALLEOS est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

---

[1] Arrivée à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats -
[2] Arrivée à 19 h 15 avant que ne s'engagent les débats
[3] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats
[4] Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil Municipal du 6 février 2024

Délibération n° 24.028

Personnel Communal – 2024 - Mise à jour du tableau des effectifs n°1 de la VILLE – Mise à jour du tableau des effectifs n° 1 du CMPP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 31 janvier 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 30 janvier 2024 ;

Considérant l'organisation de la collectivité et l'évolution de carrière des agents ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
Par 33 voix POUR,
3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

En créant les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent de médiation et de prévention (2)	TC	35h	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial

En modifiant les emplois suivants :

Ville :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Agent des écoles	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe
Agent service logistique	TC	35h	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Agent des écoles	TC	35h	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35h	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35h	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent des écoles	TC	35h	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles
Agent service logistique	TC	35h	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe

CMPP :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Temps de travail**	**Quotité annualisée**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Psychologue	TNC	50%	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Temps de travail**	**Quotité annualisée**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Psychologue	TNC	30%	A	Psychologue territorial	Psychologue de classe normale

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
686	25

Article 3 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
18	8

Article 4 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du Code général de la fonction publique

Article 5 - DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20240206-24-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2024
Affichage : 07/02/2024
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 07/02/2024

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)